



Date de dépôt : 21 mai 2025

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Souheil Sayegh : Le plan Amok dans les écoles primaires, où en sommes-nous ?

En date du 11 avril 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le 29 mai 2024, la QUE 2042 rédigée par la députée Danièle Magnin était envoyée au Conseil d'Etat au sujet de mesures de sécurité et plan de crise dans les écoles primaires.

Au vu de la situation internationale encore précaire, sans perspective d'amélioration rapidement efficace ni rassurante, cette question reste un an plus tard toujours d'actualité.

Dans sa réponse (QUE 2042-A), le Conseil d'Etat écrivait :

En collaboration étroite entre le DIP et le DIN, des réflexions sont en cours sur la stratégie de déploiement, notamment l'adaptation des procédures et recommandations, pour les 168 établissements de l'école primaire. A cet effet, l'Association des communes genevoises sera prochainement consultée.

Sachant que les principales consignes Amok sont déjà disponibles pour tout le personnel au sein des CO et de l'ES II, le DIP s'engage à les transmettre aux directions d'établissement des écoles primaires, dès que l'adaptation des recommandations et des procédures aura été validée par le DIP et le DIN.

Dans la mesure où la rentrée scolaire 2025-2026 se fera le 18 août 2025, en prévision de celle-ci, mes questions sont les suivantes :

- ***Où en sont les réflexions sur la stratégie de déploiement du plan Amok au sein des 168 établissements primaires ?***

- *Quels sont les établissements primaires ayant mis en place d'éventuelles procédures qui leur auraient été adressées ?*
- *Quel est le résultat de la consultation avec l'ACG ?*
- *A quelle étape en est l'adaptation des recommandations et des procédures qui aurait été validée par le DIP et le DIN ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'objectif est d'informer les 59 directions d'établissement sur les nouvelles pratiques et procédures Amok, pour un déploiement à la rentrée 2025 dans les 168 écoles primaires du canton.

Le département des institutions et du numérique (DIN), soit pour lui la police, est responsable d'édicter les nouvelles directives en matière de risque Amok.

Dès que celles-ci seront finalisées et validées par les 2 départements concernés, des séances d'information seront planifiées aussi bien avec l'Association des communes genevoises (ACG) qu'avec les directions d'école, pour pouvoir assurer l'objectif de la rentrée 2025.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :
Nathalie FONTANET